

DEFINITION OF SURVEYORS

(Approved by the General Assembly on 11 June 1990)

DÉFINITION DU GÉOMÈTRE

(Approuvée par l'Assemblée Générale du 11 Juin 1990)

A surveyor is a professional person with the academic qualifications and technical expertise to practice the science of measurement; to assemble and assess land and geographic related information; to use that information for the purpose of planning and implementing the efficient administration of the land, the sea and structures thereon; and to instigate the advancement and development of such practices.

Practice of the surveyor's profession may involve one or more of the following activities which may occur either on, above or below the surface of the land or the sea and may be carried out in association with other professionals.

Un géomètre est un professionnel dont la formation académique et l'expertise technique conduisent à pratiquer la science des mesures, rassembler et évaluer l'information géographique et foncière, utiliser cette information à des fins de planification et de mise en œuvre d'une gestion efficace de l'espace terrestre et maritime et de leurs structures, d'inciter au progrès et développement de telles pratiques.

La pratique du géomètre peut impliquer une ou plusieurs des activités suivantes, sur ou sous la surface de la terre ou de la mer, en association éventuelle avec d'autres professionnels :

1. The determination of the size and shape of the earth and the measurement of all data needed to define the size position, shape and contour of any part of the earth's surface.

1- La détermination des formes et dimensions de la terre, et la mesure de toutes les données nécessaires à la définition des position, dimension, forme et contours de toute partie de la surface terrestre.

2. The positioning of objects in space and the positioning and monitoring of physical features, structures and engineering works on, above or below the surface of the earth.

2- Le positionnement d'objets dans l'espace, la mesure et le suivi de particularités physiques, structures et travaux d'ingénierie sur, au-dessus ou au-dessous de la surface terrestre.

3. The determination of the position of the boundaries of public or private land, including national and international boundaries, and the registration of those lands with the appropriate authorities.

3- La détermination de la position des limites des propriétés publiques ou privées, y compris les frontières internationales, et l'enregistrement de ces propriétés auprès des autorités compétentes.

4. The design, establishment and administration of land and geographic information systems and the collection, storage, analysis and management of data within those systems.

4- La conception, la mise en œuvre et la gestion de systèmes d'information géographique des territoires, ainsi que la collecte, le stockage, l'analyse et la gestion de toutes les données de ces systèmes.

5. The study of the natural and social environment, the measurement of land and marine resources and the use of the data in the planning of development in urban, rural and regional areas.

5- L'étude de l'environnement naturel et social, la mesure des ressources terrestres et marines, et l'utilisation de ces données dans le développement des espaces ruraux, urbains et régionaux.

6. The planning, development and redevelopment of property, whether urban or rural and whether land or buildings.

6- La planification, le développement et la réorganisation de la propriété foncière rurale ou urbaine, pour les terrains ou les bâtiments.

7. The assessment of value and the management of property, whether urban or rural and whether land or buildings.

7- L'estimation de la valeur et la gestion des propriétés urbaines ou rurales, pour les terrains ou les bâtiments.

8. The planning, measurement and management of construction works, including the estimation of costs.

8- La planification, la mesure et le suivi des travaux de construction, y compris l'estimation des coûts.

9. The production of plans, maps, files, charts and reports.

9- La production de plans, cartes, fichiers, graphiques et rapports.

In the application of the foregoing activities surveyors take into account the relevant legal, economic, environmental and social aspects affecting each project.

Dans l'application de ces activités, les géomètres prennent en compte tous les aspects légaux, économiques et environnementaux propres à chaque projet.

FIG Definition of Surveyors - Proposal of the FIG Council, August 2003

Définition du Géomètre – Proposition du Conseil de la FIG, août 2003

A surveyor is a professional person with the academic qualifications and technical expertise

- to practise the science of determination, representation and measurement of the location of the geometry of pieces of land, three-dimensional objects, point-fields and trajectories;
- to assemble and assess land and geographically related information and
- to use that information for the purpose of planning and implementing the efficient administration of the land, the sea and structures as well as objects thereon; and to instigate the advancement and development of such practices.

Practice of the surveyor's profession may involve one or more of the following activities which may occur either on, above or below the surface of the land or the sea and may be carried out in association with other professionals.

Un géomètre est un professionnel dont la formation académique et l'expertise technique conduisent à :

Pratiquer la science de la détermination, la représentation, la mesure, l'emplacement et la géométrie de terrains, d'objets tridimensionnels, de points ou de trajectoires ; Assembler et évaluer l'information géographique et foncière associée, l'utiliser pour la planification et la bonne gestion des terres, des mers et de tous objets et structures qu'elles comportent ; Inciter au progrès et développement de telles pratiques.

La pratique du géomètre peut impliquer une ou plusieurs des activités suivantes, sur ou sous la surface de la terre ou de la mer, en association éventuelle avec d'autres professionnels :

1. The determination of the size and shape of the earth and the measurement of all data needed to define the size, position, shape and contour of any part of the earth and their significant change.

1- La détermination des dimensions et formes de la terre, et la mesure de toutes les données nécessaires pour définir la dimension, position, forme et contours de toute partie de la terre ainsi que leurs changements significatifs.

2. The positioning of objects in space and time as well as the positioning and monitoring of physical features, structures and engineering works on, above or below the surface of the earth.

2- Le positionnement d'objets dans l'espace et au cours du temps, la mesure et le suivi de particularités physiques, de structures ou de travaux d'ingénierie sur ou sous la surface terrestre.

3. The development, testing and calibration of sensors, instruments and systems for the above mentioned purposes and other surveying purposes.

3- Le développement, les tests et étalonnages de capteurs, instruments et systèmes pour les activités ci-dessus et pour tous autres besoins topométriques.

4. The production and actualization of plans, maps as well as other scientific documents.

4- La production et la mise à jour de plans, cartes et autres documents scientifiques.

5. The acquisition and use of spatial information from close range, aerial and satellite imagery and the automation of this process.

5- L'acquisition et l'utilisation de l'information spatiale issue de l'imagerie terrestre, aérienne ou satellitaire et l'automatisation de ces procédés.

6. The determination of the position of the boundaries of public or private land, including national and international boundaries, and the registration of those lands with the appropriate authorities.

6- La détermination de la position des limites des propriétés publiques ou privées, y compris les frontières nationales et internationales, et l'enregistrement de ces propriétés auprès des autorités compétentes.

7. The design, establishment and administration of geographic information systems (GIS) and the collection, storage, analysis, management and dissemination of data within those systems.

7- La conception, la mise en œuvre et la gestion de systèmes d'information géographique (SIG), ainsi que la collecte, le stockage, l'analyse, la gestion et la diffusion des données de ces systèmes.

8. The process to analyse, interpret, integrate and homogenize spatial objects and phenomena in GIS, as well as to visualize and communicate them in maps and mobile digital devices.

8- Les processus d'analyse, interprétation, intégration et homogénéisation des objets et phénomènes avec des SIG, et les moyens de visualisation et communication sous forme de cartes et systèmes numériques mobiles.

9. The study of the natural and social environment, the measurement of land and marine resources and the use of the data in the planning of development in urban, rural and regional areas.

9- L'étude de l'environnement naturel et social, la mesure des ressources terrestres et marines, et l'utilisation de ces données dans la planification de développement des espaces ruraux, urbains et régionaux.

10. The planning, development and redevelopment of property as well as the assessment of value and the management of property, whether urban or rural and whether land or buildings.

10- La planification, le développement et la réorganisation de la propriété foncière rurale ou urbaine, en terrains ou bâtiments, l'évaluation de sa valeur et sa gestion.

11. The planning, measurement and management of construction works, including the estimation of costs.

11- La planification, la mesure et le suivi des travaux de construction, y compris l'estimation des coûts.

12. The development of geospatial services tailored to diversified user communities.

12- Le développement de services adaptés à diverses communautés d'utilisateurs.

In the application of the foregoing activities surveyors take into account the relevant legal, economic, environmental and social aspects affecting each project.

Dans l'application de ces activités, les géomètres prennent en compte tous les aspects légaux, économiques et environnementaux propres à chaque projet.